

École doctorale Sciences, technologies, santé Galilée
Conseil
28 juin 2024

Représentants des unités de recherche :

- BESSIS Natacha
- BODINI Olivier
- BOISSIER Marie-Christophe
- CHARNOIS Thierry, représenté par Anissa MOKRAOUI
- HASSOUNI Khaled, absent
- HU Yueyun, représenté par Francis NIER
- MOKRAOUI Anissa
- NIER Francis
- PERRIN Hélène
- RÖDEL Heiko, absent
- SAVARIN Philippe
- VARIN-BLANK Nadine
- VREL Dominique

Représentants des personnels ingénieurs, techniciens et administratifs :

- ARIAS Jaime, absent
- GIROD Séverine

Doctorants élus parmi les doctorants inscrits à l'école doctorale :

- BADJI Hamed, représenté par BOUZIDI Houda Ghozlane
- BOUZIDI Houda Ghozlane
- HAYOUN Maya, absente
- PAYEN DE LA GARANDERIE Marie, absente
- TRIAUD Romain, absent

Personnalités extérieures :

- GREGOIRE Gilles
- HIBTI Mohamed, représenté par Olivier BODINI
- KERN Michel

Invités permanents :

- ATTAL Jean-Pierre, absent
- BEGUIN François
- CARON Sandrine
- CHAMERON Stéphane, excusé
- CHARNAUX Nathalie, absente
- LÉPINE Alexandra
- MANIL Bruno
- MOLINIER Pascale
- OUDAR Olivier, absent
- PLANES Carole, absente

Ordre du jour :

1. Informations générales
2. Approbation du compte-rendu du conseil de l'ED du 1er décembre 2023 (vote)
3. Approbation du compte-rendu du conseil de l'ED du 1er mars 2024 (vote)
4. Attribution des contrats doctoraux – campagne 2024 (vote)
5. Attribution du demi-contrat doctoral spécifique – campagne 2024 (vote)
6. Attribution des 2 contrats doctoraux de l'école universitaire de recherche – campagne 2024 (vote)
7. Attribution du contrat doctoral QuantEdu – campagne 2024 (vote)
8. Informations sur l'enquête ministérielle SIREDO 2024 (effectifs doctorants 2023-2024 et docteurs 2023)
9. Informations sur le déploiement d'une plateforme de dépôt des sujets des contrats doctoraux
10. Approbation du nouveau montant du prix de thèse
11. Discussion sur la règle des encadrants ne pouvant siéger aux jurys s'ils présentent un candidat dans le règlement intérieur de l'ED
12. Uniformisation de la procédure pour les jurys des contrats doctoraux
13. Changement des membres du conseil (unités de recherche)
14. Questions diverses

Le quorum est atteint à 9h30, et Olivier Bodini ouvre le conseil de l'École Doctorale Sciences, Technologies, Santé Galilée.

1. Informations diverses :

La journée des doctorants en deuxième année s'est bien déroulée le 3 juin 2024. Le format "Ma thèse en 180 secondes" a permis de mettre en lumière la diversité des thématiques de l'université. Les lauréats sont :

- Mathieu Vallée, doctorant en informatique au LIPN
- Quy Linh Vuong, doctorant en sciences des matériaux au LSPM
- Hélène Jin, doctorante en sciences de la vie et de la santé à SIMHEL.

Le prix du meilleur poster a été attribué à Ayoub Badri, doctorant en physique au LPL.

Le vendredi 11 octobre après-midi, le conseil se réunira pour élire la prochaine direction de l'école doctorale. Olivier Bodini invite les professeurs de l'ED à candidater. Alexandra Lépine rappelle que seules les personnes de rang A peuvent postuler.

Camille Anzanello assure le poste de gestionnaire de l'école doctorale depuis le 1er avril 2024.

Suite aux dernières élections, cinq nouveaux doctorants sont élus comme représentants :

- Maya Hayoun, doctorante au CB3S
- Romain Triaud, doctorant au CB3S
- Marie Payen De La Garanderie, doctorante à l'EREN-CRESS
- Hamed Badji, doctorant au LVTS
- Houda Chozlane Bouzidi, doctorante au LI2P, avec Mathieu Vallée comme suppléant, doctorant au LIPN.

Christophe Féron remplacera Heiko Rödel à la direction du LEEC. La présentation sera faite lors du prochain conseil.

2. Approbation du compte-rendu du conseil de l'ED du 1^{er} décembre 2023 (vote)

Vote :

Contre :

Pour : 16

Abstention : 1

Le compte-rendu du conseil de l'école doctorale du 1^{er} décembre 2023 est approuvé moins une abstention.

3. Approbation du compte-rendu du conseil de l'ED du 1^{er} mars 2024 (vote)

Vote :

Contre :

Pour : 17

Abstention :

Le compte-rendu du conseil de l'école doctorale du 1^{er} mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Francis Nier demande si le Vademecum mis en place pour le comité de suivi est accessible aux doctorants et aux doctorantes. Sandrine Caron et Séverine Girod répondent que l'ensemble des documents ont été mis sur le site internet de l'école doctorale.

4. Attribution des contrats doctoraux – campagne 2024 (vote)

Olivier Bodini annonce que les différents jurys pour les contrats doctoraux se sont bien déroulés.

Pour le pôle PMBC, il y a eu une pression assez forte, mais bien gérée par le jury. Dix-sept candidats et candidates se sont présentés pour dix contrats.

Marie-Christophe Boissier, responsable du pôle PMBC, ajoute que le jury s'est effectivement bien déroulé, mais que c'était un peu tendu, car il y a eu beaucoup plus de candidats que les années précédentes, tous avec un très bon niveau. Le classement n'a pas été facile à établir, mais cela s'est fait dans une atmosphère constructive.

Marie-Christophe Boissier rappelle que son pôle est constitué de plusieurs unités de recherche relativement petites, ce qui est un facteur important pour assurer une gouvernance harmonieuse. Une procédure existe en cas de tension dans le choix des candidats, mais elle n'a pas été nécessaire cette année. Le choix final sur la liste retenue a été approuvé par un vote à bulletin secret.

Les directeurs et directrices de thèse ont majoritairement respecté la règle de ne pas prendre la parole durant les auditions. Les membres du jury dont les candidats appartenaient à la même unité de recherche sortaient pendant l'audition afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Olivier Bodini précise que la liste principale regroupe les dix premiers candidats et candidates. Les cinq suivants sont classés en liste complémentaire. Les deux derniers ne sont pas classés. Marie-Christophe Boissier ajoute que les candidats et candidates non classés peuvent tout de même s'inscrire en thèse.

Olivier Bodini fait ensuite le point pour le pôle MathSTIC. Natacha Bessis, présidente du jury pour le LIPN et le L2TI, annonce que le jury s'est également bien déroulé. Pour le LIPN, quatre candidats sont classés en liste principale et quatre en liste complémentaire.

Pour le L2TI, il y avait deux candidats. Un candidat est classé en liste principale, l'autre n'est pas classé. Il n'y a pas de liste complémentaire.

Pour le jury du LAGA, Olivier Bodini indique qu'il y a eu de très bons candidats, avec une forte pression.

Francis Nier ajoute qu'il va y avoir un désistement dans la liste principale, car un des candidats bénéficiera d'un autre financement provenant de la FMSP. Le LAGA avait déjà bénéficié de ce financement l'année dernière. Le candidat classé premier sur la liste complémentaire pourra alors remonter sur la liste principale.

Olivier Bodini précise qu'au LAGA, quatre candidats sont classés en liste principale et trois en liste complémentaire.

Natacha Bessis indique qu'au LIPN, quatre candidats sont classés en liste principale et quatre en liste complémentaire. Le niveau était très bon. Natacha Bessis n'a cependant pas assisté au classement final, un point qui sera abordé plus tard dans le conseil.

Cette année, il n'y a pas de contrat pour MathSTIC, car il y a eu exceptionnellement un contrat supplémentaire pour le pôle PMBC.

Dans le pôle Physique-Matériaux, il y avait quatre contrats à pourvoir. Dominique Vrel mentionne que seulement deux candidats se sont présentés pour le LSPM, car les directions de thèse n'ont pas envoyé leurs sujets à temps. Les deux candidats sont classés en liste principale. Olivier Bodini précise qu'un nouvel appel sera lancé pour une deuxième campagne en septembre.

Au LPL, il y a trois contrats. Deux candidats sont classés sur liste complémentaire, et un candidat est classé en liste principale. Deux candidates ne sont pas classées.

Marie-Christophe Boissier demande si les deux candidates non classées peuvent tout de même faire leur thèse, en retravaillant leur profil avec l'aide de leur directrice de thèse, conformément à la politique de l'ED. Olivier Bodini répond que le jury a jugé que leurs profils étaient trop éloignés du sujet. Elles pourront re-candidater en septembre, en s'alignant mieux avec les attentes du LSPM. Dominique Vrel précise cependant que le niveau des candidates est bon.

Il est proposé de remonter le premier candidat en liste complémentaire pour le LPL en liste principale. Olivier Bodini et Alexandra Lépine précisent que ce candidat est déjà lauréat du contrat doctoral QuanTEdu. Bruno Manil rappelle l'importance d'attribuer ce contrat QuanTEdu cette année. Il en reste encore deux à pourvoir. Les contrats QuanTEdu concernent la technologie quantique et s'adressent aux unités de recherche LAGA, LIPN, LPL et LSPM.

Francis Nier demande si le calendrier pour ces contrats est le même que celui des autres contrats doctoraux. Alexandra Lépine répond que le calendrier est identique, mais que le jury et la date des auditions sont spécifiques à ce sujet.

Olivier Bodini rappelle qu'il y a eu certaines tensions scientifiques cette année. Marie-Christophe Boissier souligne que dans ce cas, les délibérations doivent théoriquement rester secrètes pour permettre une discussion libre et apaiser ces tensions.

Marie-Christophe Boissier demande si les jurys pourraient envisager des solutions logistiques pour l'année prochaine en cas d'un afflux massif de candidats. Olivier Bodini est d'accord, et ce point sera abordé lors des questions diverses.

Bruno Manil indique que les jurys peuvent décider de ne pas auditionner tous les candidats. Pascale Molinier ajoute que c'est ce qui se fait à l'ED Erasme, où un premier jury se réunit pour sélectionner les candidats qui seront auditionnés.

Anissa Mokraoui demande si l'ED enverra un courriel officiel à tous les candidats. Olivier Bodini confirme qu'un courriel sera envoyé à l'issue du conseil.

Vote :

- Contre :
- Pour : 17
- Abstention :

La campagne des contrats doctoraux 2024 est approuvée à l'unanimité.

5. Attribution du demi-contrat doctoral spécifique – campagne 2024 (vote)

Olivier Bodini annonce qu'un demi-contrat doctoral spécifique, avec un fléchage interdisciplinaire et orienté vers l'international, est à pourvoir cette année.

Il y a cinq candidats et candidates pour ce demi-contrat.

Le pôle PMBC ayant déjà obtenu un contrat supplémentaire cette année, il serait préférable que ce demi-contrat soit attribué au pôle MathSTIC.

Pour le L2TI et le LIPN, l'encadrement serait assuré conjointement par ces deux unités de recherche, respectant ainsi l'interdisciplinarité.

Au pôle Physique et Matériaux, il y a deux candidats : un au LPL et un autre au LSPM. Le jury a classé le candidat du LPL devant celui du LSPM. Olivier Bodini précise que les deux années précédentes, c'est le LSPM qui a bénéficié du demi-contrat.

Au pôle PMBC, il y a également deux candidats : un à l'URB2I et un au LI2P. Le directeur de thèse du candidat à l'URB2I a déjà un doctorant classé en liste principale pour un contrat doctoral cette année.

Olivier Bodini propose de classer les candidats du L2TI, du LPL et de l'URB2I. Il présente les trois candidats et candidates :

- Le candidat de l'URB2I est en formation d'ingénieur à l'ENSTA Bretagne. Olivier Bodini rappelle que le directeur de thèse a déjà un doctorant classé en liste principale pour un contrat doctoral cette année. Le sujet de thèse est : « Apport de la Cobotisation dans la chaîne CFAO dentaire ». C'est une candidature solide.
- Le candidat du LPL est étudiant en M2 à Sorbonne Université avec une bonne moyenne générale. Le directeur de thèse a une co-direction en deuxième année.

L'interdisciplinarité et l'ouverture à l'international sont respectées. Dominique Vrel ajoute que le profil est effectivement très tourné vers l'international. Bruno Manil précise que l'interdisciplinarité est intéressante, mêlant chimie, physique des lasers et procédés des matériaux.

- Natacha Bessis annonce que le candidat du L2TI a convaincu le jury, qui a noté le caractère transversal du sujet. Le directeur de thèse a deux co-directions en deuxième année.

Olivier Bodini annonce qu'un désistement a eu lieu cette année pour un contrat doctoral. Il reste donc un reliquat de seize mois, auquel il faut ajouter un apport pour vingt mois. Olivier Bodini propose d'utiliser le classement du demi-contrat doctoral pour ne pas organiser un deuxième appel. Ce point est soumis au vote.

Francis Nier fait remarquer qu'il y a un candidat potentiel au LAGA. Philippe Savarin pense qu'il serait plus transparent de faire un appel d'offres. Bruno Manil ajoute qu'il ne faudrait pas attendre trop longtemps. Marie-Christophe Boissier insiste sur le fait que la direction de thèse devra prouver qu'elle dispose d'un financement pour les vingt mois restants au moment du dépôt de la candidature.

Francis Nier demande quel type de financement doit être utilisé pour les mois restants. Olivier Bodini répond qu'un financement ANR serait adéquat.

Olivier Bodini ajoute qu'il y a trois priorités à prendre en compte pour ce contrat partiel : le pôle MathSTIC est prioritaire, ainsi que l'ouverture à l'international et l'interdisciplinarité. Actuellement, les trois candidats pour le demi-contrat doctoral respectent ces critères.

Dominique Vrel et Philippe Savarin soulignent qu'il est difficile de se prononcer sans avoir assisté à l'ensemble des auditions. Pascale Molinier suggère qu'il faudrait repenser cette procédure pour l'année prochaine. Le directeur de l'école doctorale devrait assister à tous les jurys sans intervenir. Natacha Bessis propose de créer un jury unique, comme pour le collège des écoles doctorales.

Nadine Varin-Blank et Marie-Christophe Boissier ajoutent qu'un candidat semble se détacher dans ses réponses au jury.

Gilles Grégoire demande quelles sont les questions posées aux candidats et candidates lors des auditions. Olivier Bodini répond qu'il s'agit essentiellement de questions sur les stages réalisés et sur le sujet de thèse, ainsi que la position du candidat par rapport à celui-ci. Dominique Vrel précise que les questions visent à évaluer la compréhension des candidats sur leur sujet de thèse et leur adéquation avec celui-ci.

Olivier Bodini annonce que les candidats du LSPM et du LI2P ne seront pas classés pour le demi-contrat doctoral. Il propose de procéder à un vote à bulletin secret avec le classement suivant : en premier, le candidat du LPL ; en deuxième, le candidat du L2TI ; et en troisième, le candidat du LSPM. Les membres du jury appartenant à ces unités de recherche ne prennent pas part au vote. Chaque votant inscrit un nom sur un bulletin.

Vote :

Il y a 15 votants.

- Contre :
- Pour : 12
- Abstentions : 2
- Ne prennent pas part au vote : 1

Le vote donne le résultat suivant : le candidat du LPL est classé en liste principale, le candidat du L2TI est classé en liste complémentaire et le candidat du LSPM n'est pas classé.

Olivier Bodini propose également de voter pour organiser une seconde campagne des contrats doctoraux en septembre. Cette campagne concerne un contrat pour le LPL et deux contrats pour le LSPM. Une autre campagne sera également lancée pour le contrat partiel, qui est ouvert à tous.

Philippe Savarin est surpris par ces contrats en septembre. Dominique Vrel répond qu'il y a des candidats, mais que les sujets de thèse n'ont pas été déposés à temps.

Olivier Bodini précise les dates proposées :

- Le 18 juillet 2024 pour la création des dossiers de candidature sur la plateforme doctorants,
- Le 25 juillet 2024 pour la validation des dossiers par les directions de thèse et les unités de recherche,
- Le 2 septembre 2024 pour les auditions de la deuxième campagne des contrats doctoraux LPL/LSPM,
- Le 4 septembre 2024 après-midi pour les auditions du contrat partiel,
- Le 12 septembre matin : conseil de l'ED.

Vote :

- Contre :
- Pour : 17
- Abstention :

Le calendrier et les appels pour une deuxième campagne sont votés à l'unanimité.

6. Attribution des 2 contrats doctoraux de l'école universitaire de recherche – campagne 2024 (vote)

Olivier Bodini précise qu'il y a exceptionnellement deux contrats pour l'EUR cette année. Il y a eu quatre candidats et candidates. Deux sont classés en liste principale (une au LAGA et un au LIPN) et deux sont classés en liste complémentaire. Les deux candidats classés en liste complémentaires sont classés en liste principale au LAGA.

Vote :

- Contre :
- Pour : 17
- Abstention :

L'attribution des deux contrats doctoraux de l'école universitaire de recherche est approuvée à l'unanimité.

7. Attribution du contrat doctoral QuanTEdu – campagne 2024 (vote)

Olivier Bodini précise qu'il y a eu une audition pour le contrat doctoral QuanTEdu et quev candidat est classé sur liste principale.

Vote :

Contre :

Pour : 17

Abstention :

L'attribution du contrat doctoral QUANTEDU est approuvée à l'unanimité.

8. Information enquête ministérielle SIREDO 2024 (effectifs doctorants 2023-2024 et docteurs (2023))

Les statistiques de l'enquête SIREDO ont été envoyés aux membres du conseil.

Francis Nier demande où figurent les contrats de la FSMP dans cette enquête. Alexandra Lépine répond qu'ils font partie des contrats de recherche.

Olivier Bodini souligne que la durée moyenne des thèses est de 42 mois, ce qui est une bonne chose.

9. Informations sur le déploiement d'une plateforme dépôt sujets des contrats doctoraux

Olivier Bodini annonce que la procédure pour le dépôt des sujets des contrats doctoraux est assez compliquée. Il propose de mettre en place une plateforme de dépôt avec des fichiers en format PDF. Les avantages seront que les fichiers seront tous au même format et que la date butoir sera fonctionnelle.

Francis Nier ajoute que la date butoir n'a pas toujours été respectée. Olivier Bodini répond que c'est vrai mais qu'il s'agit d'un concours et qu'il faut donc respecter les dates. Ne pas proposer de date serait difficile. Nadine Varin-Blank et Marie-Christophe Boissier répondent que ce n'est pas possible au pôle PBMC.

Marie-Christophe Boissier enchérit que la date de dépôt permet également de réagir si des tensions apparaissent.

10. Approbation du nouveau montant du prix de thèse

Olivier Bodini dit que le montant du prix de thèse est actuellement de 500€. Il propose d'augmenter cette somme à 1000€. Ce prix est plus raisonnable et n'est pas contraignant pour le budget de l'ED.

Il rappelle que les docteurs lauréats du prix de thèse doivent ensuite participer au prix de la chancellerie et à la remise des diplômes des docteurs de l'université.

Francis Nier précise que les accessits participent également au prix de la chancellerie et à la remise des diplômes.

Vote :

Contre :

Pour : 16

Abstention : 1

Le nouveau montant du prix de thèse est approuvé moins une abstention.

11. Point sur la règle des encadrants ne pouvant siéger aux jurys s'ils présentent un candidat dans le règlement intérieur de l'ED,

Olivier Bodini souhaite rappeler ce point du règlement intérieur de l'ED.

Francis Nier dit que c'est l'usage au LAGA que les directions des unités participent aux jurys. Il s'agit d'un gros laboratoire avec sept équipes. Les directions des unités sont là pour rappeler l'historique, les priorités et les thématiques.

Hélène Perrin demande si les directions adjointes ne peuvent pas remplacer les directions. Ça paraît compliqué car les jurys sont faits en fonction des candidats et pas avant.

Alexandra Lépine ajoute que ce point figure déjà dans le règlement intérieur de l'ED. Il s'agit ici de faire un rappel.

12. Uniformisation de la procédure pour les jurys des contrats doctoraux

Ce point n'est pas retranscrit dans le PV.

13. Changement des membres du conseil (unités de recherche)

Olivier Bodini annonce que la présentation des nouveaux membres du conseil suite aux changements effectués dans les unités de recherche, sera faite lors du prochain conseil.

14. Questions diverses.

Marie-Christophe Boissier souhaite aborder les possibilités offertes aux jurys, notamment pour le pôle PBMC, si l'attractivité ressentie cette année pour les contrats doctoraux devait être encore plus forte l'année prochaine. Si un grand nombre de candidats se présente, des problèmes d'organisation pour le jury sont à prévoir. Cette année, il y a eu dix-sept auditions, plus deux pour le demi-contrat doctoral. Il est possible d'organiser jusqu'à vingt auditions dans une journée, mais pas davantage.

Marie-Christophe Boissier ajoute que l'on pourrait envisager d'organiser les auditions sur deux jours, mais cela ne lui semble pas optimal. Il serait peut-être préférable de réguler les candidatures par le biais des unités de recherche ou des conseils.

Pascale Molinier suggère qu'une unicité du jury, comme à l'ED Erasme, permettrait de réaliser les auditions en une seule journée. Les auditions sur deux jours sont jugées moins efficaces.

Bruno Manil demande s'il est possible de limiter le nombre de candidatures. Francis Nier répond qu'il existe déjà un filtre mis en place par les unités de recherche et la plateforme.

Olivier Bodini ajoute que le jury se réserve le droit de faire une présélection. Il sera précisé que le jury peut effectuer une présélection en cas de trop grand nombre de candidatures.

Houda Ghozlane Bouzidi demande si les candidats seront informés de cette présélection. Olivier Bodini confirme que oui.

Anissa Mokraoui souligne qu'une présélection est déjà pratiquée au L2TI.

Nadine Varin-Blank ajoute que plusieurs unités de recherche du pôle PBMC dépendent de différentes tutelles, ce qui doit être pris en compte.

Gilles Grégoire rappelle qu'il faudra veiller à éviter les conflits d'intérêt.

Francis Nier demande si un membre extérieur du comité de suivi peut être rapporteur de la thèse. Pascale Molinier répond que non, il peut être membre du jury, mais pas rapporteur.

La séance est levée à 12H30.